



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

Date de la convocation :
10 avril 2026

**Nombre de conseillers en
exercice : 15**

Quorum : 8

**Nombre de conseillers
présents : 13**

L'an deux mille vingt-six le seize avril à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alain DURIS

Étaient présents : M. Alain DURIS, Maire, M. Bruno GRANCOING, Mme Sandrine COULON, M. Éric BOULESTEIX, Mme Aurélie GAUMER, Adjoint, Mme Mariel HARTWICH, M. Yann RUFFEL, ~~Mme Jessica GATTE~~, M. Thomas PEYROT, Mme Odile NICOLARDOT, Mme Sabrina FREDON, ~~M. Arnaud CHESSERON~~, Mme Michèle COSSU, Mme Sylvie GERMOND, M. Julien GUYOT Conseillers municipaux.

Étaient absents : M Arnaud CHESSERON, Mme Jessica GATTE

Ont donné pouvoir : M. Arnaud CHESSERON donne pouvoir à M. Éric BOULESTEIX

Secrétaire de séance : M. Éric BOULESTEIX

Objet de la délibération : ELECTION DES REPRESENTANTS AU SECTEUR TERRITORIAL ENERGIES DU SEHV

Numéro de la délibération : 023 2026

Le Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV) est un syndicat mixte à échelle départementale. Il joue un rôle clé dans l'aménagement du territoire et pour la transition énergétique locale. Autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité, le SEHV est le garant d'une énergie électrique disponible, de qualité et accessible à tous sur le territoire de sa concession. Il est maître d'ouvrage et maître d'œuvre d'infrastructures d'électricité, d'éclairage public, de mobilité électrique et de télécommunications électroniques. Engagé depuis 2006 dans la responsabilité énergétique, il anime aujourd'hui l'action des collectivités territoriales pour une transition énergétique coordonnée et réussie à l'échelle de la Haute-Vienne. Le SEHV travaille en étroite collaboration avec les acteurs locaux pour optimiser l'utilisation des ressources énergétiques, promouvoir les énergies renouvelables, sensibiliser les habitants de Haute-Vienne aux enjeux énergétiques et climatiques et accompagner le changement des modes de vie.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le SEHV doit procéder au renouvellement de ses représentants.

La commune doit désigner **1** Représentant pour siéger au Secteur territorial Energies OUEST du SEHV.

Il est précisé que seuls des représentants titulaires sont à désigner.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 5721-2) ;



Vu l'article 6.2 des statuts du Syndicat Énergies Haute-Vienne ;

Considérant la nécessité pour le SEHV de procéder au renouvellement de ses représentants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

Le conseil ayant procédé à cette désignation, a donc été choisi(s) pour représenter la commune de Saint-Auvent, au Secteur Territorial Énergies du SEHV :

Représentant: Mme Muriel HARTWICH

Résultat du vote : Unanimité :

Le secrétaire de séance,

M. Éric BOULESTEIX

Le président de séance,

M. Alain DURIS

Acte rendu exécutoire après transmission en
préfecture et publication le *17 avril 2026*
Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,

